

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/80

JT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 2 avril 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danièle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Fabienne Croze à Christian Roux, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Véronique Méneghin-caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Françoise Streit à Danièle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TERRITOIRE DE TOURISME EQUESTRE AVEC L'ASSOCIATION ISERE CHEVAL VERT

Isère cheval vert est une association créée en 1988 pour développer le tourisme équestre dans le département. Elle valorise les itinéraires et les gîtes équestres et accompagne hébergeurs et collectivités en matière d'accueil équestre. Elle valorise également les centres équestres.

Afin de mieux accueillir les cavaliers randonneurs dans le Trièves et de pérenniser les itinéraires et les étapes, il est proposé de signer une convention de partenariat qui précise :

- la réciprocité des cotisations entre Office de tourisme et Isère Cheval Vert pour éviter la double cotisation,
- la promotion du Trièves équestre par Isère Cheval Vert dans ses brochures, sur les salons et lors des événements
- l'accompagnement des hébergeurs et prestataires d'activités équestres par l'association pour un meilleur accueil des cavaliers

Cette convention prévoit le versement de 300 euros par an par la communauté de communes (inscrits au budget du service tourisme).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Isère Cheval Vert et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 8 avril 2024

Le Président
Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 16/4/24 et de sa publication le 16/4/24